

# Charte des conseils de quartier

## Préambule

Le développement d'une citoyenneté active est au cœur du projet politique de la ville de Malakoff. La politique appartient à tous. La création de conseils de quartier s'inscrit dans ce principe et dans la volonté de la municipalité de renforcer la participation des habitants aux affaires publiques de la ville et à sa gestion. Cette participation des habitants, comme acteurs des décisions, est un élément essentiel pour le développement de l'action publique. La présente charte vise à définir le rôle, les modes de fonctionnement, les champs d'intervention des conseils de quartier ainsi que les engagements réciproques avec la municipalité. Elle s'applique à tous les conseils de quartier, elle s'inscrit dans les valeurs de la ville : La démocratie participative, la solidarité, la justice sociale, la tolérance, la laïcité, le développement durable, la convivialité et la culture de paix. Le respect de ces valeurs définit la base et l'esprit des activités des conseils de quartier et des rapports entre les participants.

Cette charte de fonctionnement a été travaillée avec les habitants de Malakoff lors d'ateliers, afin de correspondre au mieux à la logique de démocratie participative de la ville.

## Cadre général

### Les objectifs des conseils de quartier sont les suivants :

- offrir un outil de dialogue et de concertation permanent entre les citoyens et les élus
- sensibiliser les habitants à l'action publique
- organiser l'expression propre des habitants
- Être un Lieu de co-décision, de co-construction, d'exercice de démocratie collaborative
- Agir et faire agir en Impliquant et en intéressant les habitants transformés en acteurs de leurs quartiers
- être force de propositions et d'élaboration de projets, intéressant les habitants du quartier, de la ville
- interroger, émettre des avis sur les projets avant débat au conseil municipal
- développer le lien social en mettant la convivialité et la bienveillance au centre de la relation entre les riverains (fête de quartier, des voisins, mini-brocantes...)
- développer et animer une culture commune de la concertation entre les habitants, les usagers et les élus.
- ne pas être le lieu de discussion des problèmes individuels mais de production collective pour le bien de l'intérêt général.

### Le périmètre des conseils de quartier :

Trois conseils de quartier sont créés sur la ville, Ce découpage permet de rendre la zone géographique actuelle des conseils plus proches du « quartier vécu » des habitants. Ce zonage s'effectue en cohérence avec l'implantation des 3 Maisons de quartier de Malakoff. Il tient compte des dynamiques territoriales et des grands projets urbains en cours. (voir plan annexé à la charte).

1 / Le quartier Nord

2/ Le quartier Centre

3/ Le quartier Sud

### **Adoption et modification de la charte :**

La charte est élaborée par les conseils de quartier, à partir du projet qui leur est proposé. Elle est définitivement adoptée après validation des trois conseils de quartier et officialisation par le conseil municipal. Après son adoption la charte pourra être modifiée ou complétée à la demande d'un conseil de quartier ou du conseil municipal. Toute modification de la charte devra être validée par les trois conseils de quartier et le conseil municipal.

### **Le rôle des conseils de quartier :**

Les conseils de quartier participent par leur action à l'élaboration collective des politiques publiques. Ils créent les conditions pour que les habitants soient pleinement associés à la conception, à la réalisation des projets communaux et intercommunaux. Ils favorisent la prise en compte réelle de la parole des habitants. Ils accompagnent et favorisent l'émergence d'initiatives de portée collective qui renforcent le lien social. Les conseils de quartier jouent également un rôle important dans l'amélioration du cadre de vie des habitants, quelle que soit l'autorité administrative compétente (commune, communauté d'agglomération, département, région, Etat) ou l'interlocuteur concerné (entreprise, bailleur social, etc.)

### **Champ d'intervention :**

Le champ d'intervention des conseils de quartier est large. Il s'étend à toutes les questions majeures ou mineures, touchant aux différents domaines de la vie publique locale et du cadre de vie des habitants vivant à Malakoff. Le conseil de quartier est un lieu d'information et de consultation. Il émet des propositions au conseil municipal qui, par ses délibérations, règle les affaires de la commune. Le collectif d'animation peut inviter toute personne extérieure au conseil de quartier en qualité d'intervenant, afin d'enrichir le débat et la réflexion des membres du conseil de quartier, d'éclairer leurs avis et leurs décisions. Il peut créer et organiser des groupes de travail thématiques. Les conseils de quartier peuvent demander à Madame le Maire l'inscription d'une question à l'ordre du jour du conseil municipal. En retour les habitants, les membres des collectifs d'animation et du collectif inter-quartier ont comme préoccupation première l'intérêt général. Il appartient aux habitants et aux élus des quartiers de faire respecter ce principe.

L'association des conseils de quartier aux projets de la ville peut prendre différentes formes selon les projets. Cela implique une forme de flexibilité selon la taille des projets et leur impact sur le quartier. Les rôles dans les grands projets structurants (urbanisme, voirie...) ou sur la rédaction de documents structurants (PLU, plan de déplacement...) peuvent se faire par la formulation d'avis issus du conseil, l'organisation de concertation de quartier ou encore la mise en place de groupes de travail.

L'association des conseils de quartier aux concertations de la ville implique également la mise à disposition de l'information nécessaire à la compréhension des projets en amont des projets. Cela nécessite également un suivi administratif pour assurer le lien.

Les conseils de quartier peuvent demander à être associés à certains projets en leur qualité d'instance de démocratie locale. Sur le même principe la mairie peut demander l'association du collectif d'animation d'un conseil de quartier sur un projet sous la forme d'une « saisie ». Le conseil

de quartier peut refuser ou accepter cette « saisie » et bénéficie d'un temps précis pour formuler un avis.

### **Composition des conseils de quartier, Rôle des Habitants et des élus de quartier :**

Les conseils de quartier sont ouverts à tous les habitants ainsi qu'à toutes les personnes travaillant à Malakoff. Dans le cadre du respect de la présente charte chacun peut y participer quel que soit son âge ou sa nationalité

Chaque conseil de quartier est animé par un collectif d'animation qui se compose d'un élu de quartier et des habitants désireux de s'impliquer en ce sens. Le collectif d'animation assure l'animation et le suivi du conseil de quartier. Chaque membre du collectif d'animation doit veiller à ne pas confondre ses activités personnelles ou son engagement associatif avec le fonctionnement du conseil de quartier.

Au sein des conseils de quartier les élus et les membres des collectifs d'animation ont un rôle d'écoute des habitants et de garants de la démocratie locale.

Des maires-adjoints de quartier sont désormais affectés aux secteurs Nord, Sud et Centre. Ils ont pour rôle la structuration et l'animation des conseils de quartier et font remonter la parole des citoyens. Ces élus référents sont porteurs des engagements pris devant la population et des orientations définies par le conseil municipal.

Les élus de quartier s'engagent à être dans une posture de neutralité partisane, d'écoute, de facilitation de l'action des conseils de quartier, de relais d'information, de centralisation et de lien avec le conseil municipal ainsi que de garant de l'intérêt général.

Concernant les habitants, le collectif d'animation, se compose de manière collégiale :

- Le collège des habitants (sur la base du volontariat mais également par tirage au sort régulier)
- Le collège des commerçants
- Le collège des jeunes
- Le collège des associations

Ils sont un relais auprès des élus de secteur et des services municipaux sur les questions posées par les habitants. Ils sont animés de la volonté de faire avancer les projets et de les concrétiser avec l'apport des habitants.

Les membres du collectif d'animation s'engagent à être ambassadeur et relais du conseil de quartier auprès des habitants notamment en animant, mobilisant les habitants en étant force de propositions et porteur de projets. Le collectif d'animation a également pour rôle le recueil de la parole des habitants

Pour remplir pleinement ses missions les collectifs d'habitants ont besoin de formation (notamment pour l'animation ou encore la prise de parole en public...) et d'accompagnement logistique et méthodologique (notamment pour la communication). C'est dans ces rôles que l'administration et les différents services municipaux contribueront aux conseils de quartier.

L'animation des conseils de quartier se fait par les membres du collectif (animation directe, maîtrise du temps, rédaction du compte-rendu...).

Les conseils de quartier sont coanimés par le collectif d'animation et les élus de quartier

### **Fonctionnement des conseils de quartier :**

Les conseils de quartier se réunissent au moins trois fois l'an. Toutes les décisions et les propositions des conseils de quartier au conseil municipal sont prises en assemblée plénière.

Chaque citoyen détient un savoir et une compétence qu'il peut partager, nous sommes « tous experts » de notre quartier. L'ordre du jour des conseils de quartier est décidé en conseil de quartier et validé par le collectif d'animation, avec le concours de l'administration pour faire le lien (sans que l' élu de quartier intervienne).

Pour la préparation de l'ordre du jour des conseils de quartier, il est prévu en 3 temps. Dans un 1<sup>er</sup> temps le recueil des propositions et envies des habitants (sous différentes modalités, pages sur [Nous.malakoff.fr](http://Nous.malakoff.fr), recueil en direct, réunion etc..). Puis dans un second temps le collectif d'animation et l' élu de quartier finalisent l'ordre du jour et préparent les modalités du conseil de quartier en réunion. Enfin lors de la plénière, les échanges sont animés par le collectif d'animation (ou coanimés avec l' élu de quartier) avec l'aide de l'administration.

Chaque assemblée du conseil de quartier commence par la réponse aux questions de l'assemblée précédente. Tous les habitants de Malakoff seront informés de la tenue des conseils de quartier, de la teneur des débats, des décisions prises et des actions réalisées par différents supports d'information (invitations, journal municipal, site Internet de la ville, lettre aux habitants, [Nous.malakoff.fr](http://Nous.malakoff.fr) etc.).

Pour leurs organisations internes, les conseils de quartier peuvent mettre en place des expérimentations sur le principe de la souplesse et du droit à l'erreur (labo d'expérimentation pour recueillir la parole des habitants, tirage au sort régulier, commissions thématiques, projets de quartier...)

Chaque année un bilan d'activité des conseils de quartier, validé par eux, est dressé et présenté au conseil municipal par un habitant non élu appartenant au collectif inter quartier.

#### **Coordination des conseils de quartier :**

Un collectif inter quartier dont le rôle est de faire le lien entre les différents conseils de quartier, d'harmoniser et de dynamiser leurs projets, de faire circuler l'information, d'être un lieu d'échange et de réflexions, de veiller au suivi des propositions, à la transparence du processus de concertation, et d'une manière générale au respect de la charte, est créé. Il se réunit à sa propre initiative ou à la demande d'un ou de plusieurs conseils de quartier.

#### **Engagements de la municipalité**

La municipalité contribue, par tous les moyens à sa disposition, au bon fonctionnement des conseils de quartier. Elle fournit un soutien logistique (locaux, matériels, moyens de communication (identité graphique), organisation d'événements, fournitures, buffets...). Elle associe les conseils de quartier en amont des projets concernant leur champ d'intervention et fournit aux habitants une information aussi complète et transparente sur ces projets et ses décisions. Les propositions alternatives ou complémentaires des conseils de quartier seront examinées par le bureau municipal avant débat et décision.

Un budget de fonctionnement est attribué aux conseils de quartier pour se permettre de mettre en place les objectifs des conseils de quartier.

Des lieux seront également mis à disposition à la fois dans les quartiers (Maison de quartier) pour chaque conseil, mais également pour les inter-quartiers (la Maison de la vie associative).